

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du mardi 19 décembre 2023

Date de la convocation: 14/12/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Présents non votants : 0

Votants: 9

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Olivier DUFOUR

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20231219_01

Remplacement du portail de la maison locative de Peré - demande de subvention au Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La maison avec cour et jardin que la Commune de Juré possède dans le hameau de Peré comporte un portail en bois, datant de plusieurs dizaines d'années. Ce portail n'avait pas été réalisé par un professionnel et la pose avait été faite d'une manière très simple. Cette maison est mise en location et le Conseil municipal de Juré a souhaité appliquer des montants de location assez faibles pour pouvoir accueillir des personnes aux ressources limitées. Aujourd'hui, le portail montre de véritables faiblesses et les scellements au sol pourraient présenter des risques pour les utilisateurs.

Coût total de l'opération :

MAISON DE PERE -PORTAIL D'ACCES	
Portail bois d'entrée de cour	2 180,00 €
Travaux d'installation et maçonnerie	1 400,00 €
TOTAL GENERAL HT	3 580,00 €

Dans la mesure où le loyer que nous pratiquons est relativement faible compte tenu des prestations offertes par ce logement (surface du logement, jardin et cour), le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide financière du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité en faveur des communes pour ces travaux.

Il présente le plan de financement suivant :

PORTAIL D'ACCES COUR MAISON DE PERE - PLAN DE FINANCEMENT			
Coût du projet	3 580,00 €		
Subvention Département de la Loire		2 148,00 €	60 %
Autofinancement		1 432,00 €	40 %
TOTAL GENERAL HT	3 580,00 €	3 580,00 €	

Sous-Préfecture de ROANNE

Date de réception de l'AR: 20/12/2023

042-214201162-DE_20231219_01-DE

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les travaux de remplacement du portail de la maison locative de Peré pour un montant total de 3 580 € HT ;*
- SOLLICITE l'aide financière du Département de la Loire au titre de l'enveloppe Solidarité 2024 pour ces travaux ;*
- INDIQUE que les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur la section d'investissement du budget principal ;*
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette décision.*

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE